

**HAVRE-SAINT-PIERRE
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE DUPLESSIS**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le lundi 6 juillet 2020 à 19 h 30, à huis clos et par visioconférence.

SONT PRÉSENTS :

Pierre Cormier	maire
Jonathan Blais	conseiller siège n° 3
Nathalie Bernier	conseillère siège n° 5
Charles Arsenault	conseiller siège n° 6

SONT ABSENTS :

Sylvain Cormier	conseiller siège n° 1
Marie-Ève Thériault	conseillère siège n° 2
Charlotte Cormier	conseillère siège n° 4

SONT AUSSI PRÉSENTES :

Meggie Richard	directrice générale
Laura Mansbridge	directrice générale adjointe

Monsieur le maire constate de quorum et ouvre la séance à 19 h 30

**RÉSOLUTION N° 1144-20
LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Après la lecture de l'ordre du jour,

Il est proposé par le conseiller Jonathan Blais
appuyé par la conseillère Nathalie Bernier
et unanimement résolu

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, étant entendu que le point relatif aux affaires nouvelles demeure ouvert.

RÉSOLUTION N° 1145-20
ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 1^{er}, 8, 10 et 16 JUIN 2020

CONSIDÉRANT QU'une copie des procès-verbaux des séances du Conseil de la Municipalité de Havre-Saint-Pierre, tenues les 1^{er}, 8, 10 et 16 juin 2020, a été remise à chaque membre du Conseil à l'intérieur du délai de deux jours juridiques avant la séance, la directrice générale est dispensée d'en faire la lecture;

Il est proposé par la conseillère Nathalie Bernier
appuyé par le conseiller Charles Arsenault
et unanimement résolu

Que les procès-verbaux des séances du Conseil tenues les 1^{er}, 8, 10 et 16 juin 2020 soient, et par la présente, sont adoptés tels que déposés.

RÉSOLUTION N° 1146-20
LISTE DES COMPTES À PAYER AU 2 JUILLET 2020

Il est proposé par le conseiller Charles Arsenault
appuyé par le conseiller Jonathan Blais
et unanimement résolu

Que le Conseil municipal approuve la liste des comptes à payer au montant de 244 106,59\$ en date du 2 juillet 2020.

RÉSOLUTION N° 1147-20
RAPPORT FINANCIER ET RAPPORT DU VÉRIFICATEUR POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019 : DÉPÔT

Il est proposé par la conseillère Nathalie Bernier
appuyé par le conseiller Charles Arsenault
et unanimement résolu

Que le rapport financier et le rapport du vérificateur pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018, soient et par la présente, sont déposés au Conseil municipal.

RÉSOLUTION N° 1148-20
SERVICES PROFESSIONNELS - ASSISTANCE TECHNIQUE POUR PISTE CYCLABLE : MANDAT

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de donner un mandat pour services professionnels en assistance technique dans le prolongement de la piste cyclable sur la rue de la Digue et le trottoir sur la rue du Cométique;

Il est proposé par le conseiller Jonathan Blais
appuyé par la conseillère Nathalie Bernier
et unanimement résolu

Que le Conseil municipal retienne les services de la firme Tetra Tech pour assistance technique dans le prolongement de la piste cyclable sur la rue de la Digue et le trottoir sur la rue du Cométique et ce, pour un montant de 9 190. \$, taxes applicables en sus, tel que décrit dans l'offre de services professionnels datée du 16 juin 2020.

RÉSOLUTION N° 1149-20
SERVICES PROFESSIONNELS - STATION D'EAU POTABLE : MANDAT

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de donner un mandat pour services professionnels pour la préparation des plans et devis pour l'ajout d'une pompe de distribution à la station d'eau potable;

Il est proposé par le conseiller Charles Arsenault
appuyé par la conseillère Nathalie Bernier
et unanimement résolu

Que le Conseil municipal retienne les services de la firme Groupe-conseil TDA pour la préparation des plans et devis pour l'ajout d'une pompe de distribution à la station d'eau potable et ce, pour un montant de 9 200. \$, taxes applicables en sus, tel que décrit dans l'offre de services professionnels révisée en date du 30 juin 2020.

RÉSOLUTION N° 1150-20
SERVICES PROFESSIONNELS - PLAN D'INTERVENTION POUR LE
RENOUVELLEMENT DES CONDUITES : MANDAT

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de donner un mandat pour services professionnels concernant le plan d'intervention pour le renouvellement des conduites et des chaussées;

Il est proposé par la conseillère Nathalie Bernier
appuyé par le conseiller Charles Arsenault
et unanimement résolu

Que le Conseil municipal retienne les services de la firme Tetra Tech pour services professionnels concernant le plan d'intervention pour le renouvellement des conduites et des chaussées et ce, pour un montant de 7 960. \$, taxes applicables en sus, tel que décrit dans l'offre de services professionnels datée du 30 juin 2020.

RÉSOLUTION N° 1151-20
PRÉPOSÉS AUX LOISIRS - CONTRACTUEL : EMBAUCHE

CONSIDÉRANT l'appel de candidatures au poste de préposé aux loisirs en date du 19 juin 2020;

Il est proposé par le conseiller Jonathan Blais
appuyé par le conseiller Charles Arsenault
et unanimement résolu

Que la Municipalité retienne les services de messieurs Simon Vigneault et Alex Devost à titre de préposé aux loisirs contractuel et que la rémunération soit fixée à la classe 1, échelon 01-10-2019 de l'échelle salariale du préposé aux loisirs et journalier/signaleur, applicable à la Convention collective des employés de la Municipalité de Havre-Saint-Pierre.

RÉSOLUTION N° 1152-20
PRÉPOSÉ USINE D'EAU POTABLE - CONTRACTUEL : EMBAUCHE

CONSIDÉRANT un besoin ponctuel à l'usine d'eau potable;

Il est proposé par le conseiller Jonathan Blais
appuyé par la conseillère Nathalie Bernier
et unanimement résolu

Que la Municipalité retienne les services de monsieur Stéphane Ménard-Daneault à titre de préposé à l'usine de filtration et que la rémunération soit fixée à la classe 7, échelon 01-10-2019 de l'échelle salariale du préposé usine de filtration, applicable à la Convention collective des employés de la Municipalité de Havre-Saint-Pierre.

RÉSOLUTION N° 1153-20
EMPLOIS - SAISON ESTIVALE : EMBAUCHE

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'embaucher du personnel dans différents services pour la saison estivale;

Il est proposé par le conseiller Jonathan Blais
appuyé par le conseiller Charles Arsenault
et unanimement résolu

Que la Municipalité embauche les personnes suivantes, afin de combler différents postes pour la saison estivale.

Maison de la Culture Roland Jomphe :
Géraldine Richard et Daniel Champagne

Bureau d'information touristique :
Samuel Cormier et Mariane Rivard

Terrain de jeux :
Alexandra Richard, responsable, Marie-France Duguay, Tommy Arsenault,
Félix Arseneault, Alex Cormier, Amélie Dionne et Nathael Boudreau

Aires de jeux :
Edouard Jomphe et Mathilde Dupuis

RÉSOLUTION N° 1154-20
CONSTRUCTION D'UN DÔME GÉODÉSIQUE : AUTORISATION

CONSIDÉRANT QU'une demande d'autorisation a été déposée à la Municipalité pour la construction d'une habitation de type Dôme « géodésique » dans le secteur de villégiature de la Baie-Des-Trilobites;

CONSIDÉRANT QUE le Dôme « géodésique » est un nouveau concept d'habitation quatre saisons qui offre les mêmes commodités d'un chalet ou d'une habitation saisonnière;

CONSIDÉRANT QUE les habitats de forme similaire sont réglementés (article 45 du règlement de zonage), mais que le Dôme malgré sa forme est conçu pour répondre à un besoin résidentiel et pour un usage permanent sur les quatre saisons;

CONSIDÉRANT le rapport du Comité consultatif d'urbanisme du 9 juin 2020;

Il est proposé par le conseiller Jonathan Blais
appuyé par le conseiller Charles Arsenault
et unanimement résolu

Que le conseil municipal accepte la construction d'une habitation de type Dôme « géodésique » ou similaire dans les zones de villégiatures suivantes à l'est de Havre-Saint-Pierre (zonage 88Cn et 89Cn), c'est-à-dire à : Baie-Des-Trilobites, Baie-St-Charles, îles Herbée, Fausse-passe, Betchouanes, La Grande-Pointe, Îles-aux-Oiseaux et dans les territoires de villégiature dans le nord.

Que ce type de construction devra être conforme aux normes municipales et respecter le règlement sur le rejet des eaux usées de la *Loi sur la qualité environnementale* comme l'ensemble des autres constructions autorisées.

RÉSOLUTION N° 1155-20
LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Charles Arsenault
appuyé par la conseillère Nathalie Bernier
et unanimement résolu

Qu'il soit procédé à la fermeture de la présente séance.

Levée à 19 h 57.

Pierre Cormier, maire

Meggie Richard, directrice générale